

Séance de Conseil Municipal du 10 mai 2019
Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert	GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
MOREL Nicolas	HAUTEVILLE Jérôme
REQUET Patrick	

Membre excusé : GRENAT Eric (donne procuration à Patrick Requet)

Membres absents : DUPONT Frédéric, GUERINEAU Kévin, GALLAY Dany

Secrétaire de séance : REQUET Isabelle

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Accord à l'unanimité.

Recrutement du personnel et adaptation des postes de travail pour la rentrée scolaire 2019-2020

M. le Maire rappelle qu'à la rentrée 2019, la classe unique de l'école de la Forclaz accueillera les enfants de petite section de maternelle au CM2.

Les postes doivent être adaptées.

Une proposition d'organisation est débattue.

Accord à l'unanimité.

Acquisitions et vente de terrains

M. le Maire propose l'achat d'un terrain au Cruet, ce qui permettrait de réaliser des travaux de drainage pour protéger la route départementale et une habitation en aval.

Cette acquisition se fera moyennant la somme de 567 €.

L'office notarial du Val d' Abondance est désigné pour recevoir l'acte de vente.

Accord à l'unanimité.

M. le Maire rappelle le projet d'échange de terrains à Pombourg en vue de la création d'un parking.

Cet échange se fera moyennant la somme de 1 000 €, versée par la commune.

L'office notarial Guilleux & Serremoune est désigné pour recevoir l'acte de vente.

Accord à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que pour réaliser les travaux de protection des sources, la Commune doit acquérir les périmètres immédiats. Deux nouvelles parcelles sont concernées sur la commune de Chevenoz.

Cette acquisition se fera moyennant la somme de 350.00 €.

L'office notarial du Val d' Abondance est désigné pour recevoir l'acte de vente.

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire se retire pour la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1049.

Cyrille GALLAY est nommé président de séance pendant son absence.

Après débat le conseil municipal décide de vendre la parcelle cadastrée section A n° 1049 d'une contenance de 4063 m² au prix de 0.30€ le m², soit un montant total de 1380.90€.

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Protection d'un chemin communal

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier d'un administré concernant un mur de protection d'un chemin communal qui devrait être remis en état.

Une autorisation écrite, de la part de l'administré riverain du chemin devra être fournie pour permettre d'engager les travaux.

Accord à l'unanimité.

Travaux mise aux normes PMR Mairie Ecole

Suite à la consultation lancée pour les travaux de mise en conformité PMR de la mairie et de l'école et création d'un parking, le nombre d'offres remises ne permettant pas une mise en concurrence suffisante pour l'ensemble des lots, il est décidé de déclarer cette procédure sans suite.

Une nouvelle consultation pourrait être lancée ultérieurement.

Accord à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
GALLAY Gilbert

